

Montréal, le 28 octobre 2015

À l'attention des futurs employeurs
À l'attention des étudiants gradués au baccalauréat
Faculté de droit, Université de Montréal

Objet : Interprétation des résultats contenus dans le relevé de notes d'un étudiant

Madame,
Monsieur,

Le relevé de notes des étudiants de la Faculté de droit de l'Université de Montréal contient plusieurs informations importantes qui permettent une appréciation complète de la performance académique d'un étudiant pendant ses études. Vous pouvez y lire la note de l'étudiant à un cours, la moyenne du groupe, la moyenne de l'étudiant par session ainsi que la moyenne cumulative de l'étudiant. Dans certains cas, le relevé de notes peut aussi contenir certaines mentions écrites (par exemple, celle précisant que l'étudiant est sur la liste d'excellence du doyen).

La grille d'analyse qui se trouve au verso du relevé de notes permet de situer ces informations en regard du règlement pédagogique de l'Université de Montréal :

- **A+, A, A-** correspondent à la mention « excellente » ou un résultat en chiffre de 4,3, 4,0 et 3,7;
- **B+, B, B-** correspondent à la mention « très bien » ou un résultat en chiffre de 3,3, 3,0 et 2,7;
- **C+, C, C-** correspondent à la mention « bien » ou un résultat en chiffre de 2,3, 2,0 et 1,7;
- **D** ou le résultat chiffré de 1,0 correspond à la note de passage pour un cours.

À la Faculté de droit de l'Université de Montréal, tous les étudiants doivent maintenir une moyenne de 2,0 pour obtenir un diplôme de bachelier en droit.

En plus de ces informations, la lecture du relevé de notes peut tenir compte d'un changement au système de notation de la Faculté qui est entré en vigueur à l'automne 2015 pour toutes les cohortes de 1^{ère}, 2^e et 3^e année. En effet, pour ces étudiants, la moyenne des cours réguliers se situe habituellement à B. En revanche, la moyenne des cours réguliers suivis avant l'automne 2015, incluant toutes les années précédentes de diplomation, se situait habituellement autour de B-. Pour les cours de formation pratique, la moyenne du groupe est habituellement plus élevée pour toutes les cohortes et pour toutes les années de diplomation, que ce soit avant ou après le changement au système de notation. Vous pouvez lire la moyenne exacte de chaque groupe sur le relevé de notes de l'étudiant.

Pour les étudiants qui ont terminé le baccalauréat en droit à l'été 2015 ou les années précédentes, la moyenne cumulative des étudiants se distribue approximativement selon le tableau ici-bas :

Moyenne cumulative de l'étudiant	% étudiant qui ont obtenu ce résultat	% étudiants qui ont obtenu ce résultat ou plus
3,7 et plus	5%	5%
3,6 à 3,69	5%	10%
3,3 à 3,59	15%	25%
3,0 à 3,29	25%	50%
2,7 à 2,99	25%	75%
2,0 à 2,69	25%	100%

Ce tableau vous permet de situer la moyenne cumulative de l'étudiant par rapport à ses pairs. Nous vous invitons toutefois à examiner attentivement les informations contenues dans le relevé de notes de chaque étudiant pour vous faire une idée plus précise de la réussite d'un étudiant en particulier.

En espérant que ces précisions vous seront utiles pour bien apprécier la valeur de chacun de nos étudiants, recevez nos salutations les plus cordiales.



Me France Houle, professeure titulaire
Vice-doyenne à la réforme et à l'administration des études de 1^{er} cycle